

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 2 JUILLET 2012
DELIBERATION N°2012-38

OBJET : Décision budgétaire modificative n°2 du budget 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

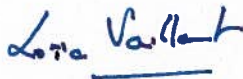
DECIDE

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

D'APPROUVER par 20 voix pour et 3 abstentions la décision budgétaire modificative n°2 du budget 2012.

Fait à Tours, le 4 juillet 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT